

Communauté de Communes du Comté de Grimont

COMPTE RENDU

Réunion du Conseil Communautaire le 6 décembre 2011

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Comté de Grimont s'est réuni le mardi 6 décembre 2011 à 20h30 à la salle des fêtes de Poligny sous la présidence de Monsieur Jean-François GAILLARD.

Etaient présents : Jean-François GAILLARD (Président), Alain GUYOT, Dominique BONNET, Jean LETROUBLON, Gérard BOUDIER, Yves DECOTE, André LAMBERT, Frédéric LAMBERT, Jacky REVERCHON (Vice-Présidents), André VIONNET, Auguste HERZOG, Jean-Paul BUCHET, Gérard DOUDIER, Jean-Claude GIRARDOT, Jean-Marc GERDY, Christian SOMMER, Guy AUBERT, Jean-Louis DUFOUR, Jean-Pierre KOEGLER, Marie-Ange CAPRON, Olivier FISCHER, Colette GIRARD, Annie JACQUOT, Hubert MOTTET, Jean-Paul BRÉTIN, André JOUR'HUI, Marie-Line LANG-JANOD, Camille JEANNIN, Marie Madeleine SOUDAGNE, Armande REYNAUD, Danièle CARDON, Christelle MORBOIS, Roland CHAILLON, Hervé CORON, Myriam LACOMBE, Jean SONNEY, Annie REGAZZONI, Jean-Marie FAGOT.

Assistaient à titre consultatif : Anne-Frédérique GENEVE, Stéphanie BORNIER, Eric TOURNEUR, Christel FAGOT, Monsieur Pierre SAILLARD, Comptable Public de la CCCG.

Etaient Excusés : Brigitte DELACROIX, Antoine MARCELIN, Lionel PREVOT, Florent GAILLARD, Marie-Colette VUILLERMET, Serge DAYET, Béatrice BRUGER, Nelly BUYS, Daniel BARBE, Paul AUBERT, Joëlle DOLE, Jean-François DHÔTE, Dominique GRAND.

Etaient absents : Roland BERTHELIER, Roger CHAUVIN, Bruno FAS, Robert LACROIX, Jocelyne REVERCHON, Bernard LUGAND, Jean-Jacques DE VETTOR, Véronique LAMBERT, Jérémy SAILLARD, Stéphane MACLE, Andrée ROY, Michel BONTEMPS.

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Marie FAGOT.

★ ★ ★ ★

Monsieur Dominique BONNET, Maire de Poligny, ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux membres du Conseil Communautaire.

Sur proposition du Président, le Conseil Communautaire donne son accord à l'ajout d'un point à l'ordre du jour : la fixation des tarifs de REOM 2012 pour les communes collectées en déchets ménagers par le SICTOM de Lons.

1. Rendu compte par le Président de l'exercice des délégations accordées par le Conseil Communautaire.

Rendu compte des décisions prises par le Bureau

NEANT

Rendu compte des décisions prises par le Président en marché à procédure adaptée

- **Pollution / Commune de Montholier / collecte CENEMAT Téléthon 2010 : Un avenant portant sur une somme de 740€ HT** a été autorisé pour cause de 3 sondages supplémentaires sur le secteur de parcelle polluée en 1994. La location d'un tracto-pelle a été nécessaire pour 1 somme de 480€ HT.
- **SPANC/marché de vidanges** .Le marché de vidanges est arrivé à échéance et une nouvelle consultation a été lancée pour couvrir une période de 3 ans. Sur 7 entreprises consultées, 3 ont remis une offre. Au terme d'une analyse comparative détaillée, le marché a été attribué à **l'entreprise SARP**. Le marché comptant 45 tarifs différents, ces informations sont communicables par les services à la demande.
- **Prestation plan d'Accessibilité aux Personnes à Mobilité Réduite**. Il s'agit d'un marché de type MAPA attribué à **l'entreprise Bouillier** à Chaussin pour une somme de 16 500€HT qui porte sur la réalisation de l'étude diagnostic et plan d'accessibilité des

voiries et espaces publics sur le territoire des 28 communes à l'intérieur de Périmètre Générateur de Déplacement (le PGD) et à l'extérieur des bâtiments. La consultation a été adressée à 5 entreprises spécialisées, dont 2 ont adressé une offre chiffrée.

2. Adoption du procès-verbal de séance de Conseil du 13 octobre 2011.

Le procès-verbal de séance du 13 octobre 2011 est adopté à l'unanimité sans observation.

Monsieur Jean LETROUBLON, Vice-Président Délégué au Personnel, présente les différents dossiers examinés par la Commission du Personnel en séance du 24 octobre 2011.

3. Création d'un poste d'adjoint technique au service des sentiers de randonnées.

La création de ce poste répond à une charge de travail plus importante avec l'évolution de l'offre de circuits de randonnée sur le territoire de la Communauté de Communes et à l'obligation de maintenance de base des équipements communautaires.

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, de procéder à la modification du tableau des effectifs de la Communauté de Communes du Comté de Grimont par additif d'un poste à temps complet du cadre d'emploi des adjoints techniques avec régime indemnitaire afférent.

4. Création d'un poste de vacataire pour les membres du jury d'examen et modalités de rémunération.

Il est nécessaire de régulariser les conditions de recrutement des membres du jury en procédant à la création de postes de vacataires sur fonction de membre de jury d'examen à l'école de musique ; ceci correspondant à des emplois ponctuels de quelques heures.

Pour la rémunération, il est proposé de suivre le décret en vigueur pour les fonctionnaires d'Etat. Le nouveau dispositif ne modifiera en rien le nombre d'heures effectuées ni leur rémunération.

A la question de Monsieur Gérard DOUDIER concernant le fonctionnement antérieur, il est précisé que les jurés étaient embauchés sous contrat de travail et qu'ils seront désormais rémunérés suivant leurs factures de vacataires, suite à la demande émise par le Centre de Gestion.

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, de créer au 1^{er} janvier 2012 un poste de vacataire à la Communauté de Communes, service école de musique, pour assurer les examens de fin d'année, dit que les personnes recrutées ne travailleront qu'en cas de besoin en fonction du nombre d'élèves inscrits et seront rémunérées en application du décret n°2010-235 du 5 mars 2010 et arrêtés ministériels correspondants.

5. Création d'un poste permanent de professeur par transformation d'un poste de contractuel à temps non complet.

Il s'agit de transformer un poste d'enseignant musical contractuel en poste d'enseignant fonction publique territoriale à l'école de musique. Un professeur ayant été reçu au concours d'assistant spécialisé d'enseignement artistique, il sollicite la Communauté de Communes du Comté de Grimont pour la création d'un poste permanent.

Monsieur Roland CHAILLON pose la question de la pérennité du poste en cas de baisse du nombre d'élèves. Il est précisé que ce poste de permanent à 30 % établit un nombre d'heures inférieures à celles actuellement réalisées, le surplus étant payé en heures complémentaires. Si toutefois le nombre d'élèves venait à baisser de façon importante, il est possible de modifier le temps de travail de l'enseignant.

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, de créer au 1^{er} janvier 2012 un poste d'enseignant à l'école de musique de la Communauté de Communes, à temps non complet, 30% du volume annuel de référence pour les enseignants, sur le grade d'assistant spécialisé d'enseignement artistique. Les enseignements à dispenser sur le poste sont la formation musicale et la pratique instrumentale.

6. Vœu en matière de cotisation de la collectivité au CNFPT.

Le projet de loi de finances rectificative pour 2011 propose de ramener le taux de cotisation des

employeurs au Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) à 0,9 %, celui-ci dégageant actuellement un excédent de 33 millions d'euros. L'Association des Maires de France est favorable au maintien du financement actuel, soit 1 %, le CNFPT s'étant engagé à augmenter le volume de formations dispensées.

Le Conseil Communautaire émet le vœu, à l'unanimité, de maintenir le taux de cotisation au CNFPT à 1 % pour les années 2012 et 2013.

7. Modification du régime indemnitaire des personnels.

Il est proposé au Conseil Communautaire d'instaurer une prime destinée à majorer la rémunération de l'agent assurant le service du SPANC, compte-tenu de la qualité du travail effectué.

La question est posée de la similitude de ce régime indemnitaire avec celui de la ville de Poligny. Les régimes indemnitaires de la fonction publique territoriale sont fixés par des lois et leurs décrets d'application sur l'ensemble du territoire.

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité moins une abstention, d'instaurer la prime de service et de rendement afférente aux personnels de catégorie B exerçant des fonctions techniques.

Monsieur Alain GUYOT, Vice-Président Délégué aux Finances, présente les différents dossiers examinés par la Commission aux Finances et Affaires Générales en séance du 18 novembre 2011.

8. Approbation de la DM 3.

Les éléments budgétaires de la DM 3 sont les suivants :

1 / BUDGET GENERAL 2011

Fonctionnement Dépenses	591 404
022 / dépenses imprévues	- 4 370
739116 contribution au FNGIR	595 774
Fonctionnement Recettes	591 404
6419 / 013 Remboursement assurance du personnel	- 4 600
7323 recette fiscale affectée FNGIR	595 774
777 / 042 amortissements subventions	230
Investissement Dépenses	12 320
020 / dépenses imprévues	7 067
139 / 040 amortissements subventions	230
2318 / 23 travaux parking siège cccg	-15 000
2128 / 21 travaux parking siège cccg	15 000
204141 / 204 fonds concours Montholier	5 023
Investissement Recettes	12 320
10222 / 10 FCTVA 2010	

2 / BUDGET ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES 2011

Fonctionnement Dépenses	0
022 / dépenses imprévues	- 2050
6811 / 042 amortissements	2050
Investissement Dépenses	7 511
2315 / immos diverses	- 9 489
204158 / 204-ZIA réseaux électrique Marne (total 39 684 €)	17 000
Investissement Recettes	7 511
28 / 040 amortissements	2 050
1311 DDR Aire de détente 2008	5 461

3 / BUDGET LOCAUX INDUSTRIELS

Fonctionnement Dépenses	
67 / charges exceptionnelles	17 600
	17 600
Fonctionnement Recettes	
777 / 042 amortissements subventions	16 000
7788 / 77 produits exceptionnels	1 600
Investissement Dépenses	
139 / 040 amortissements subventions	16 000
23 / immos	-16 000

4/ BUDGET CAMPING

Fonctionnement Dépenses	2 000
611 / 011 contrat de prestations service	1 000
64131 / 012 rémunérations personnel	1 000
Fonctionnement Recettes	2 000
7552 /subvention du budget général	1 986
777 / 042 amortissements subventions	4
7788 / 77 produits exceptionnels	10
Investissement Dépenses	0
020 / dépenses imprévues	-4
139 / 040 amortissements subventions	4

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité la décision modificative n°3.

9. Clôture du budget « Locaux industriels » et remboursement emprunt par anticipation.

Les deux budgets annexes « Zones d'Activités Economiques » et « Locaux Industriels » retracent les opérations de la Communauté de Communes en matière économique. Il est possible de supprimer le budget « Locaux Industriels » en transférant au budget ZAE les éléments de son actif et de son passif.

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, de rembourser par anticipation l'emprunt afférent à l'aménagement du 1^{er} étage du bâtiment « pépinière tertiaire » au 31 décembre 2011, transfère les deux emprunts restants (282 000 € en 2006 auprès de la Caisse d'Epargne et 96 000 € en 2008 auprès du Crédit Agricole) et ouvre les crédits sur le budget « ZAE » à compter du 1^{er} janvier 2012, confirme la décision de supprimer le budget « Locaux Industriels », et transfère les biens du budget « Locaux Industriels » sur budget « ZAE ».

10. Modification des régies camping et piscine.

Cette modification proposée vise à faciliter l'activité financière des régisseurs titulaire et suppléant dans la gestion des fonds recouverts.

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, d'augmenter le montant de l'encaisse des régisseurs camping à 1200 €, et d'augmenter le montant du fonds de caisse des régisseurs camping à 60 €, et celui des régisseurs piscine à 70 €.

11. Attribution d'un fonds de concours à la commune de Montholier.

La commune de Montholier a rénové le pont routier sur délaissé de rivière au Hameau de Rathier face à l'usine Bulaboies Béton pour un montant total de 60 177,08 € HT.

Monsieur Jean-Louis DUFOUR fait observer une erreur sur la note de synthèse : pour la Grotte des Moidons, il ne s'agit pas d'un pourcentage de fonds de concours sur l'autofinancement communal, mais sur l'autofinancement personnel.

Etant donné que la Communauté de Communes du Comté de Grimont a compétence en matière économique mais non en voirie, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité moins une abstention, d'attribuer un fonds de concours correspondant à 10 % du montant de l'auto-

financement, soit 5023 € avec amortissement linéaire sur une période de 5 ans (RI / 280414 ; DF / 6811) et d'inscrire le crédit en DM3 à l'article 20414 des dépenses d'investissement.

12. Tarifs des différents services.

Une présentation est faite des propositions de tarifs communautaires pour l'année 2012. Monsieur Roland CHAILLON remarque que l'augmentation des tarifs piscine est plus élevée pour les enfants que pour les adultes et que cela peut pénaliser les finances des familles nombreuses. Il est répondu que les tarifs de la piscine communautaire étaient inférieurs à ce qui est pratiqué dans les autres équipements similaires du Jura et que des travaux sont en cours afin d'améliorer l'accueil de la clientèle (local PMR, amélioration local chaufferie). A la question d'Armande RAYNAUD, il est confirmé que la gratuité pour les pompiers et gendarmes ne vaut que lorsque ceux-ci sont à l'entraînement pendant leurs heures de travail.

Le Conseil Communautaire fixe, à l'unanimité moins deux abstentions, concernant les tarifs de piscine uniquement, les tarifs des services communautaires aux montants suivants :

a) Tarifs de la Bibliothèque pour l'année civile 2012 (maintien tarif 2011) :

- Abonnement annuel adulte : 9 €
- Abonnement annuel réduit (enfant, étudiant, vacanciers) : 4,50€
- Remplacement de la carte d'abonnement (perte, vol...) : 2€
- Frais de relance, à partir de la 2^{ème} relance : 5€
- Photocopie : ✓ A4 : 0,05€
- ✓ A3 : 0,10€
- Tirage sur imprimante couleur 0,20€

b) Tarifs de l'Ecole de Musique pour l'année scolaire 2012 / 2013 (maintien) :

Discipline	Résidant CCCG et non imposables à l'impôt sur le revenu avec production du justificatif fiscal	Résidant CCCG 1 ^{ère} et 2 ^{ème} tranche d'impôts sur le revenu avec production du justificatif fiscal	Résidant CCCG et extérieurs, si participation de la commune de domicile ; tarif général, sans justificatif	Domicile extérieur CCCG sans participation des communes
Formation musicale	36€	45€	60€	165€
FM + 1 discipline	78€	97€	131€	237€
1 discipline sans FM	90€	112 €	143€	250€
Location instrument	30€	30€	43€	147€
Eveil musical	72€	90€	123€	220€
Droit inscription pratique collective et pratique dans l'école de musique	16€	16€	21€	31€

Les réductions sont de 20% pour le 2^{ème} enfant inscrit, puis 40% au-delà.

La cotisation est due pour l'année entière indépendamment du nombre de cours suivis, l'inscription devenant définitive chaque année à la date du 16 octobre. Exception cependant pour les nouveaux habitants entre le 1^{er} janvier et les vacances scolaires d'hiver qui paient 2/3 des tarifs

Les tarifs CCCG sont appliqués aux extérieurs sous réserve d'un paiement par la commune de domicile d'une participation de 100€ par an et par élève.

c) Tarifs des services du camping pour l'année civile 2012 (maintien) :

- campeur + de 16 ans par personne et par nuitée 2,15 €,
- campeur de 5 à 16 ans, par personne et par nuitée 1,30 €,
- véhicule à l'unité et par nuitée 2,15 €,
- emplacement nu tous types par unité et par nuitée 2,65 €,
- emplacement équipé eau, électricité par unité et nuitée 7,50 €,
- garage mort en saison et par nuitée 7,50 €,
- véhicule double - essieux par unité et nuitée 36 €
- groupes à partir de 15 personnes : réduction de 10% sur tous les tarifs sauf lave linge,
- jeton lave linge à l'unité 4,00 €.
- remise de fidélité pour 1 mois complet de présence au camping par saison de 5%

d) Tarifs des services de la piscine pour l'année civile 2012 :

- entrée de 6 à 18 ans et étudiants :..... 1.30€
- adultes : 2,60€
- visiteurs : 1,30€
- groupes à partir de 10 :..... 1.00€
- comité d'entreprise (vente de 12 tickets minimum) : 1,15€ pour la catégorie 6 à 18ans, et 2,10€ pour la catégorie adultes
- carte abonnement : 8,75€ donnant droit à 10 entrées pour les 6/18 ans et à 5 entrées pour adulte
- carte de saison :..... 36€ pour les 6/18 ans et 67€ pour adultes
- remise : une carte d'abonnement gratuite pour 3 achetées si famille de plus de 2 enfants, et une carte gratuite pour les chômeurs inscrits à l'ANPE
- entrée gratuite pour pompiers et gendarmes en activité, pendant les heures d'ouverture au public, et sur présentation d'une liste nominative du chef de brigade.
- mise à disposition gratuite de la buvette sans alcool en juillet / août à association locale.

e) Tarifs des services du SPANC pour l'année civile 2012 :

- Contrôle de conception..... 75€TTC
- Contrôle de réalisation..... 56€TTC
- Diagnostic de l'existant..... 90€TTC
- Contrôle de bon fonctionnement à partir du 2^{ème} 80€TTC
- Majoration des redevances en cas de refus de visites..... 100%
- Diagnostic préalable aux opérations immobilières.....120€TTC
- Tarif de vidange des fosses en € HT /cf tableau ci-dessous :

Fosses septiques, toutes eaux ou étanches (bac dégraisseur inclus)	0 à 1500 litres	90€HT
	1500 à 3000 litres	110€HT
	3000 litres	130€HT
	4000 litres	160€HT
	5000 litres	250€HT
	6000 litres	310€HT
	Plus de 6000 et par m ³	Tarif 6000litres+ 60€HT/m ³
Bac Dégraisseur seul	200 litres	35€HT
	201 à 500 litres	60€HT
	A partir de 501 litres	70€HT
Poste relevage (/m ³)		35€HT
Vidange de la microstation (/ m ³)		60€HT
Déplacement sans intervention		45€HT
Curage des canalisations (/ ml)		2€HT
Tuyaux supplémentaires (/ ml)		5 €HT

13. Tarifs REOM 2012 applicables sur 7 communes collectées par le SICTOM de Lons-Le-Saunier.

Les communes membres de la Communauté de Communes du Comté de Grimont et dont les ordures ménagères sont collectées par le SICTOM de Lons seront assujetties à la REOM en 2012 comme en 2011.

Monsieur Jean-Louis DUFOUR indique que la taxe « gros producteurs » est due à partir de 600 litres sur Champagnole, alors qu'elle l'est à partir du 1^{er} litre sur le SICTOM de Lons.

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, de fixer les tarifs 2012, conformément à ceux fixés par le SICTOM de Lons :

Tarifs	2011	2012
Foyer 1 à 2 personnes en résidence principale	118,00€	118,00€
Foyer 3 personnes et + en résidence principale	199,00€	199,00€
Résidences secondaires, gîtes, bungalows, caravanes, et toute structure touristique, à l'unité, avec ou sans bac	Forfait de 82,50€	Forfait de 82,50€
Chambres d'hôte : de 1 à 3 Chambres d'hôtes : de 4 à 6 A partir de 7	1 forfait RS 2 forfaits RS Tarif gros producteurs	1 forfait RS 2 forfaits RS Tarif gros producteurs
Gros producteurs 120 L gris ou bleus	137,70€ Avec obligatoirement 1 bac gris et 1 bleu	137,70€ Avec obligatoirement 1 bac gris et 1 bleu
Gros producteurs 240 L gris ou bleus	219,00€ Avec obligatoirement 1 bac gris et 1 bleu	219,00€ Avec obligatoirement 1 bac gris et 1 bleu

14. Attribution de subvention de fonctionnement définitive 2011 à l'Office de Tourisme.

Monsieur Frédéric LAMBERT, Vice-Président Délégué au Tourisme, rappelle au Conseil Communautaire qu'un acompte d'un montant de 20 000 € a été versé à l'Office de Tourisme pour l'année 2011. Suite à la demande de l'Office d'une subvention globale de 46 000 €, la Commission a proposé de verser 42 000 € à l'instar de 2010.

Monsieur Jean-Louis DUFOUR indique qu'il serait nécessaire de repenser la communication internet de l'Office du Tourisme qui, pour le moment, est davantage visible sur le site de Poligny que sur le site de la Communauté de Communes.

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, de verser un solde de 22 000 € pour l'année 2011.

Monsieur Dominique BONNET, Vice-Président Délégué aux Affaires Economiques, présente les différents dossiers examinés par la Commission aux Affaires Economiques en séance du 24 novembre 2011.

15. Subvention Concours Miss Nationale Montbéliarde.

Une demande de subvention a été faite par le Syndicat du Jura de la Race Montbéliarde pour l'organisation d'un Concours « Miss Montbéliarde » qui aura lieu les 28 et 29 avril prochains sur Poligny. Cette manifestation nationale rassemblera 120 jeunes vaches pour plus de 7000 spectateurs attendus.

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, le financement du Concours Miss Nationale Montbéliarde 2012 à hauteur de 3000 €.

16. Acquisition de parcelles en ZI de Poligny.

L'achat du terrain ZH 46 d'une surface de 87 900 m² à l'ENIL est possible au prix de 70 000 €.

Cela offrira une réserve foncière très intéressante pour l'implantation d'un parc d'activité « Velours 4 ».

A la question de Monsieur Jean-Louis DUFOUR, il est précisé que l'ancien chemin d'exploitation de l'Association Foncière est compris dans cette parcelle. Monsieur BUCHET demande si des contreparties foncières seront données aux agriculteurs qui seront privés de l'exploitation de ces parcelles. Cela est effectivement prévu bien que la disponibilité en terrains soit très limitée.

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, d'acquérir la parcelle cadastrée section ZH n°46 lieudit « Au Velours » à Poligny d'une surface de 87 900 m² au prix de 70 000 € TTC et dénomme ce futur parc d'activités « Velours 4 ».

17. Acquisition de parcelle en zone Grimont Sud.

La parcelle ZH 29 en zone « Grimont Sud II » est proposée à la vente. Le tarif est de 3,77 €/m², ce qui ne correspond pas au prix d'achat normalement pratiqué par la Communauté de Communes. Il est donc proposé de l'acquérir au prix de 0,70 €/m² auquel sera ajouté un montant correspondant à l'estimation des domaines pour le hangar qui y est implanté.

Monsieur Roland CHAILLON demande pourquoi il est fait mention d'une indemnité d'exploitation. Effectivement, aucun exploitant n'est connu à ce jour, mais la mention figure par précaution.

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, d'acquérir la parcelle cadastrée section ZH n°29 lieudit « A la Barre » d'une surface de 7740 m² au prix de 0,70 € du m² et le bâtiment implanté sur cette parcelle au prix de l'estimation qui sera rendue par le service des domaines.

Monsieur Jacky REVERCHON, Vice-Président délégué aux Travaux présente les différents dossiers examinés par la Commission aux Travaux en séance du 24 novembre 2011.

18. Travaux différés rue François Arago (Velours 1 et Velours 2).

L'ensemble des lots disponibles sur les lotissements artisanaux « Velours 1 » et « Velours 2 » est désormais construit et les espaces publics doivent faire l'objet de finition. Par ailleurs, le montant estimatif des travaux étant supérieur à la base fixée pour la signature du marché de maîtrise d'œuvre (Bureau BOUILLIER), il convient de réévaluer sa prestation. A la question de Monsieur Roland CHAILLON concernant la pertinence de réévaluation de la prestation de maîtrise d'œuvre étant donné le montant définitif des travaux, le Président répond que les 1900 € supplémentaires ne seront pas facturés si le délai prévisionnel de travaux de 4 semaines est respecté. A défaut, l'entreprise SJE devra s'acquitter des pénalités de retard auprès de la Communauté de Communes.

Le Conseil Communautaire approuve, à l'unanimité, le marché de travaux de finition des espaces public du parc artisanal « En Velours » et l'attribue à l'entreprise SJE au prix de 116 200 € HT. Il autorise également la passation de l'avenant n° 1 au marché de maîtrise d'œuvre pour 1900 €.

19. Permis d'aménager modificatif n°1 « Champs de la Marne » en ZIA à Poligny.

Le permis d'aménager doit être modifié pour intégrer les éléments suivants : implantation d'un transformateur, déplacement et modification de réseaux.

Il est précisé que ces modifications n'ont aucune incidence financière si ce n'est la pause du clapet anti-retour.

Le Conseil Communautaire approuve, à l'unanimité, le projet de « permis modificatif n°1 ».

20. Programme triennal 2011 / 2013 avec la Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles (FREDON) de Franche-Comté pour action de lutte contre l'ambroisie.

Monsieur Yves Décoté, Vice-Président Délégué à l'Environnement, informe le Conseil Communautaire que la FREDON, qui est d'ordinaire subventionnée par la Communauté de Communes du Comté de Grimont à hauteur de 1000 € annuels, pourrait bénéficier d'une

subvention du FEDER pour l'ensemble des opérations menées sur le Jura sous condition de l'existence d'une convention de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2011.

Le Conseil Communautaire accepte, à l'unanimité, de conclure une convention de partenariat sur la durée 2011 / 2013 avec une subvention annuelle de 1000 €.

Questions et informations diverses

- Quelques créneaux de dates sont encore disponibles pour l'accueil de l'exposition « Paysage et architecture vigneronne » dans les villages.
- Des affiches sont remises ce jour aux Conseillers Communautaires pour affichage légal sur divers emplacements des villages concernant la réalisation en janvier 2012 des investigations sur le territoire en matière de Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des aménagements des Espaces Publics – le PAVE. Trois réunions auront lieu avec les communes : le 3 janvier à Bersaillin (18h), le 5 janvier à Plasne (18h), le 7 janvier à Poligny (8h30).
- Transfert de compétence « aménagement hydraulique ». Pour être accepté, le transfert doit être approuvé par 19 communes pour 5 190 habitants ou 14 communes pour 6 919 habitants et la commune de Poligny. Au 6 décembre, 14 délibérations communales positives ont été transmises pour environ 8 000 habitants.
- Les vœux de la Communauté de Communes du Comté de Grimont auront lieu le vendredi 13 janvier à 18h à la salle des Fêtes de Tourmont.
- Un inventaire du matériel de cuisine de Brainans va être refait de manière très détaillée et sera transmis aux communes intéressées.
- Une Commission Départementale d'Aménagement Commercial a eu lieu le 1^{er} décembre concernant un projet commercial en zone « Grimont Sud ». Il comprend l'implantation d'une grande surface non alimentaire destinée à l'équipement de la maison et de 5 autres cellules commerciales. Le projet a été adopté par la CDAC à l'unanimité.
- Juragruyère devient Monts et Terroir après son rachat par le groupe Sodiaal et démarre une extension de ses locaux de 2 500 m² pour un affinage supplémentaire de 50 000 meules.
- Une réunion d'information concernant le projet de Parc naturel de zones humides aura lieu le mercredi 14 décembre à 20H30 à Chaussin (Salle des fêtes).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H15.

Le secrétaire de séance,

Le Président,

Jean-Marie FAGOT

Jean-François GAILLARD